



Lyon le 22 mai 2019

Depuis de nombreuses années, la FFTDA et les ligues ultramarines de Taekwondo et disciplines associées, développent une politique conjointe pour permettre aux organes déconcentrés, d'être affiliés en qualité de *membre associé* à la World Taekwondo et aux fédérations continentales de leur région. Compte tenu de l'éloignement avec le territoire métropolitain, ces affiliations devaient permettre aux athlètes locaux de participer aux compétitions internationales locales. Malheureusement, depuis près de deux ans, la Ligue de Guyane a perverti cette organisation. En fin d'année 2017 puis en début d'année 2018, ses dirigeants ont choisi de privilégier des techniques de passe-droit, afin que certains athlètes de métropole au niveau insuffisant pour être retenus en Equipe de France, accèdent aux compétitions internationales. L'ancien président de la Ligue a même utilisé ses fonctions professionnelles au Ministère de l'Intérieur, pour altérer la vérité dans l'espoir de faire inscrire aux Jeux de Barranquilla 2018, un athlète licencié dans un club de Nouvelle Aquitaine. La Fédération n'avait pas d'autre option que de déposer plainte pour faux et usage de faux en écriture publique.

Pour tenter d'endiguer ces pratiques, le Bureau Directeur a décidé le 23 mai 2018, de retirer l'agrément de la Ligue de Guyane de Taekwondo. Dans cette logique, le Comité Territorial Olympique et Sportif de Guyane, a bloqué toute participation du Taekwondo aux Jeux de Barranquilla et la World Taekwondo a décidé de suspendre l'affiliation de la Ligue par décision du 5 juin 2018. Malgré les textes de la WT concernant les membres associés certains ont utilisé des formes de pressions et d'intimidations, pour infléchir la décision de la fédération mondiale. La FFTDA soucieuse de ne pas pénaliser tous les licenciés guyanais à cause de l'attitude intolérable de quelques-uns, a rétabli l'agrément de la Guyane en fixant les règles permettant aux athlètes locaux de participer aux compétitions internationales continentales uniquement. Le Bureau Directeur a indiqué le 27 octobre 2018 à la Ligue de Guyane que ces compétitions internationales étaient accessibles aux seuls athlètes de nationalité française, licencié dans un club de Guyane et répondant à une des conditions suivantes :

- être né(e) sur le territoire guyanais,
- avoir son père ou sa mère né(e) sur le territoire guyanais
- disposer d'une résidence principale pendant une période continue d'au moins 3 ans qui précède immédiatement la date de la compétition à laquelle l'athlète souhaite participer.

Or, la Ligue de Guyane n'a pas respecté la décision fédérale. Elle a décidé d'inscrire des athlètes aux Championnats du Monde Seniors 2019, compétition qui lui était interdite. De plus, elle a choisi de composer une équipe de Guyane avec 4 athlètes licenciés dans des clubs métropolitains.

Tout comme la Fédération, le Ministère des Sports et le Comité National Olympique et Sportif Français, sont très préoccupés par l'attitude de la Ligue de Guyane. L'Etat a demandé que la FFTDA prenne toutes les mesures nécessaires pour qu'elle soit la seule et unique structure française à composer et inscrire aux différents Championnats du Monde, une équipe de France comptant éventuellement dans ses rangs, des athlètes venus des territoires ultra-marins.

Le choix de la Ligue de Guyane de transformer son territoire en « terre d'accueil » pour des athlètes métropolitains non sélectionnés en équipe de France, est préjudiciable à toute l'institution fédérale. C'est pourquoi, le Bureau Directeur a de nouveau retiré l'agrément de la Ligue de Guyane le 5 avril 2019. Lors des championnats du Monde Senior 2019, le Président Denis ODJO a rencontré les dirigeants de la WT afin de trouver une solution à la situation de la Ligue de Guyane de Taekwondo.

Nous tenions à délivrer ces informations sur ce sujet.